

ALPHATAN: Thymol

Papiers de l'abbé Haton

PROJET
DE
FORMATION D'UNE ASSOCIATION OU LIGUE
POUR LA
Conservation de la Langue Basque (1)

Monsieur et cher Compatriote,

Au mois de septembre dernier à Hendaye, à la suite des deux séances du « Congrès pour l'unification de l'orthographe basque » pendant lesquelles fut adopté le plan de travail présenté par M. Sabino de Arana, une troisième réunion eut lieu, le soir, à la Mairie de Hendaye, à laquelle assistèrent seize congressistes des deux rives de la Bidassoa. Dans cette troisième séance, où il ne pouvait plus être question de discuter sur l'*orthographe basque*, les seize congressistes, après une longue discussion, décidèrent de fonder une Association pour la conservation de l'**euskara** et de lui donner l'appellation de *Fédération littéraire basque*. Ils nommèrent ensuite un Comité-Directeur provisoire ainsi constitué :

Chanoine ADÉMA, président ;	
ARTURO CAMPION	} vice-présidents :
SABINO DE ARANA	
GUILBEAU, secrétaire-général ;	
HIRIART, trésorier ;	
ARBELBIDE	} assesseurs.
AZKUE	
BROUSSAIN	
GUERRA	

Plus tard, la majorité de cette Commission provisoire décida d'y adjoindre les trois personnes suivantes :

M. l'abbé Lagaz, supérieur du Grand-Séminaire de Pampelune ; M. Sérapio Mugica, archiviste de la province de Guipuzcoa, et M. l'abbé Daranatz, secrétaire de l'Evêché de Bayonne.

Elle résolut aussi de donner à M. Daranatz les fonctions de secrétaire-adjoint ; à

(1) Cette Association, si elle se forme, sera absolument indépendante du « Congrès pour l'unification de l'orthographe basque ». On pourra y adhérer sans faire partie de ce Congrès, et *vice versa*.

M. Hiriart, en plus de sa charge de trésorier unique, les fonctions de collecteur pour les cotisations prélevées au Nord de la Bidassoa, et à M. Guerra, celles de collecteur pour la partie du Pays Basque située au Sud de la Bidassoa.

Le 18 novembre de cette année, le Comité-Directeur provisoire, ainsi constitué, s'est réuni dans une des salles de la Mairie de Fontarabie, mise gracieusement à sa disposition par M. Laborda, alcalde de la ville. Etaient présents : MM. Adéma, Arbellbide, Azkue, Broussain, Campion, Daranatz, Guerra, Guilbeau, Hiriart, Mugica. Etaient absents : M. Arana, empêché par son état de santé, et M. Lagaz, retenu à Pampelune par ses occupations. Leur absence a été vivement regrettée par les autres membres de la Commission provisoire.

Après avoir pris connaissance d'un rapport envoyé par M. Arana et décidé quelle serait la marche à suivre pour l'unification de l'orthographe en conformité du vote émis par le Congrès de Hendaye, le Comité provisoire a résolu, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer à tous les adhérents au Congrès de Hendaye une circulaire imprimée pour leur demander leur avis sur la création d'une Association dont le but exclusif serait la conservation et la propagation de la langue basque.

Conformément au vœu exprimé par cette Commission provisoire, nous vous transmettons donc, Monsieur et cher Compatriote, avec prière d'y répondre, le questionnaire qui est ci-joint.

L'Association que nous nous proposons de créer ne serait pas, à proprement parler, une Société d'études linguistiques, ni une Société littéraire, encore moins une Association politique. Ce serait une vaste Ligue patriotique ouverte à tous les Basques des sept provinces, quelles que soient leurs opinions politiques ou leur catégorie sociale, où entrerait l'euskarologue aussi bien que le paysan illettré, le riche armateur de Bilbao aussi bien que l'humble berger des montagnes de la Soule (1).

Pour vous donner une idée de ce que devrait être, selon nous, l'esprit de cette Association, nous vous soumettons quelques-uns des statuts élaborés par deux membres de la Commission provisoire et approuvés par l'unanimité des personnes présentes à la réunion du 18 novembre, à Fontarabie :

Art. I. — Il est formé une Association pour la conservation de la langue basque.

Art. II. — Cette Association sera nommée..... (??)

Art. III. — c) Les membres titulaires sont ceux qui versent une cotisation annuelle de six francs (pour les Basques habitant la France et les colonies françaises, quelle que soit leur origine), de six pesetas (pour les Basques habitant l'Espagne, quelle que soit leur origine). Les Basques habitant tout autre pays que l'Espagne et la France verseraient une cotisation de six francs par an. Les cotisations seront prélevées au mois de juin de chaque année.

Art. V. — Sera exempté de la cotisation annuelle tout membre de l'Association appartenant à une Congrégation religieuse ayant fait vœu de pauvreté.

Art. VI. — Les personnes étrangères au Pays Basque pourraient être admises dans l'Association à condition d'être présentées par deux membres Basques et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

Art. VII. — Le but exclusif de l'Association est la conservation et la propagation de la langue basque.

(1) Le Comité-Directeur provisoire estime que le soin de s'occuper de l'étude linguistique du basque incombe plutôt à un groupe très restreint d'euskarologues.

ART. VIII. — L'Association s'interdit formellement toute discussion et toute propagande politique, religieuse et sociale.

ART. IX. — Serait exclu de l'Association :

a) Tout membre qui, pendant deux années de suite, ne paiera pas sa cotisation ;

b) Tout adhérent qui se prévaut de sa qualité de membre de l'Association pour se livrer à la propagande politique, religieuse ou sociale, quoique de par soi chacun reste libre de suivre la ligne de conduite de ses préférences.

ART. X. — Les fonds centralisés par la caisse de l'Association seront passés en écritures et seront employés à subventionner toute œuvre destinée à conserver et propager l'Euskara.

ART. XI. — Chaque année, il y aura au moins une Assemblée générale des Délégués de l'Association.

ART. XII. — Les Délégués seront élus proportionnellement au chiffre de la population parlant basque dans chacune des sept provinces de l'Euskalerrri.

ART. XVII. — L'administration des fonds sera contrôlée par une Commission prise parmi les Délégués de l'Association.

Ces statuts sont essentiellement provisoires et, si l'Association que nous avons en vue voit le jour, ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale qui se réunirait après le Congrès pour l'unification de l'orthographe basque, probablement en septembre 1902, dans une localité qui reste encore à désigner. Cette Assemblée générale des délégués aurait aussi pour mission d'établir la composition définitive du Comité-Directeur ou Conseil d'administration et de choisir l'appellation à donner à cette Association.

Monsieur et cher Compatriote, vous êtes prié de répondre le plus tôt possible aux questions posées. — Aussitôt que les réponses des Congressistes de Hendaye auront été réunies, elles seront recensées et M. le Président fera connaître à toutes les personnes consultées les constatations auxquelles elles auront donné lieu. Il est entendu que si la majorité des Congressistes répond affirmativement, l'Association dénommée F. L. B. (ou toute autre appellation) sera par le fait constituée.

Afin de faire face aux dépenses urgentes de l'Association, le trésorier percevra sans délai la cotisation de l'année 1901 au moyen d'une traite postale adressée à chaque adhérent.

Il sera pourvu, tout d'abord, aux frais qu'entraîneront la publicité et la propagande qui devraient être faites, indépendamment des démarches personnelles des premiers adhérents, dans le but d'attirer à cette Association de nombreuses adhésions et d'augmenter ses ressources pécuniaires.

Bizi bedi Euskara !

CHANOINE ADÉMA,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS DE HENDAYE.

Vous êtes prié d'adresser votre réponse à l'adresse suivante :

M. l'Abbé DARANATZ, secrétaire de l'Évêché,
BAYONNE (Basses-Pyrénées).

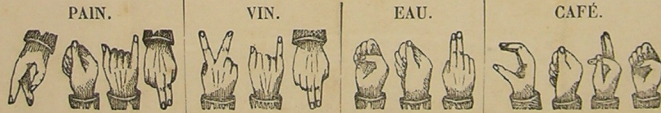
Varia,
de M. Hatan

ALPHABET MANUEL

	A	B	C	D	E	
						
VIN	F	G	H	I	J	AU-DE-VIE
	K	L	M	N	O	
PAIN	P	Q	R	S	T	CAFÉ
	U	V	X	Y	Z	
EAU						BIÈRE

Pour apprendre cet alphabet, on en étudie d'abord 5 ou 6 lettres et quand on les a bien saisies et comprises dans sa mémoire, on en apprend 5 ou 6 autres, ainsi de suite depuis A jusqu'à Z. Quand on les connaît toutes exactement comme elles sont indiquées sur ce tableau et qu'on les imite avec facilité, on peut exprimer tout ce que l'on veut dire.

EXEMPLES :



BONJOUR



MONSIEUR.



Alphabet manual.

Alphabet manual.

HATAN: Olowak

Livres basques
de M. l'abbé Hatan.

1. — Gros in-8^o. Alébreus.
2. — Recherches historiques sur le Pays Basque, par Haristoy.
3. — Dictionnaire de Aitz quibel.
4. — Notitia utriusque Vasconia ^{40 à 50 f.}
5. — Le Verbe Basque d'Inchausti.
6. — Monde primitif. Origine des langues, par Court de Gébelin.
7. — Tableau synoptique et universel.
8. — Mélanges de Linguistique, & anthropologie. (Julien Virey.)
9. — ^{après peut-être un voyage en France} Le Pays Basque (François Michel).
10. — Xendel Alphabet.
11. — Gramm. de Lecluse, en mauvais état.
12. — Histoire des Guethariens. (Chabho).
13. — Vocabulaire par le Frère Jérôme le Martyr.
14. — Dissertation sur la Langue Basque.

Alphabets arabic,
et arabic

Alphabet Arabe

ا	a, e, i, o, u	م	m
ب	b	ن	n
ت	ty, ou t	س	z
ث	ty, t	ض	d
ج	y	ع	â
ح	h	ع	g
خ	f	ب	ç
د	d	ف	k
ذ	d	س	s
ر	r	ش	x
ز	z	ذ	h
ط	t	و	o, u
ظ	d	ي	e, i
ع	e, q	ٓ	Kamsa ou accent vocal
ل	l		

Pelage	Grec primitif	Etrusque	Romain primitif	Romain temps l'Auguste
A	A	Α	A	A
B C	B		B	B
C	Γ	Ϟ	C	C
D	Δ		D	D
E	E	Ϡ ϡ	E	E
F	F	Ϝ	F	F
G	Z		S	G
H	H	Ϟ ϟ	H	H
I	Θ	Ϟ ϟ		
K	I	I	I	I
L	K	Ϡ ϡ	K	K
M	Λ	Ϟ ϟ	L	L
N	M	Ϡ ϡ	M	M
O	N	Ϡ ϡ	N	N
P	Ξ		O	O
Q	Ο	Ϟ ϟ	P	P
R	Π		Q	Q
S	Ρ	Ϡ ϡ	R	R
T	Σ	Ϡ ϡ	T	S
V	Τ	Ϡ ϡ	V	T
X	Υ	Ϡ ϡ	X	V
Y	Ϙ	Ϡ ϡ		X
Z	ϙ	Ϡ ϡ		X

Dans la langue Française nous n'avons que
l'aspiration franche, celle qui se prononce par
la simple ouverture du gosier; il n'en est point
ainsi dans la langue primitive et chez plusieurs
nations de l'Europe même. On y modifie
l'aspiration par une consonne, comme dans
cha, che, chi, etc., tha, the, thi etc.

HATAN: DARANATZ

ÉVÊCHÉ
DE
BAYONNE

Bayonne, le 5 Juin 1908.

Cher Monsieur Hatan,

Vous avez demandé à Monseigneur l'Evêque l'autorisation de faire imprimer une petite dissertation dans laquelle vous essayez de démontrer que les Basques-Asturiens ont le mieux conservé la langue anté-diluvienne, et que toutes les langues éteintes et vivantes sont dérivées de celle-là.

La Grandeur n'y voit ni inconvénient ni danger.

Veuillez agréer, cher Monsieur Hatan, l'assurance de mon respectueux dévouement en N. S.

J. Darmanat /
Secrét.

A Monsieur l'abbé Hatan, à Ciboure.

Imprimerie Typographie

Timbrage

J. Dargains

9, Rue Gambetta

Rue de l'Eglise, 1

Saint-Jean-de-Luz

Saint-Jean-de-Luz, le 27 Octobre 1908

ÉVÊCHÉ

DE

BAYONNE

Bayonne, le 12 Nov. 1908

de la Brochure de M. l'Abbé

Monsieur Haton,

On vous a demandé beaucoup trop cher à St-Jean de Luz pour la feuille in-8° à 300 exemplaires.

La feuille doit vous revenir de 30 à 35 francs — 40 francs au plus.

Si vous voulez que je puisse entrer en pourparlers avec M. Lasserre, envoyez-moi les manuscrits — je me charge de faire trancher l'affaire au mieux de vos intérêts et au plus tôt.

Veuillez croire à mon affectueux dévouement en N. S.

J. Dargains

feuille en couverture sans la brochure

40 F
720 00
30 00

Total — 750 F

19 kilos
20 kilos

Caractères corps 9 & Brevier
Interligne 2 points

J. Dargains

ÉVÊCHÉ
DE
BAYONNE

Bayonne, le 12 Nov. 1908.

Cher Monsieur Hatam,

On vous a demandé beaucoup
trop cher à St Jean de Luz pour la
feuille in-8° à 300 exemplaires -

La feuille doit vous revenir
de 30 à 35 francs - 40 francs au plus.

Si vous voulez que je puisse
entrer en pourparlers avec M. Lathore,
envoyez-moi les manuscrits - je
me charge de faire trancher
l'affaire au mieux de vos intérêts
et au plus tôt.

Veillez croire à mon
affectueux dévouement en N. S.

Darandats

ll. l'abbé Gaudin
nommé vic. d'Ascain;
ll. le vic. d'Ascain,
nommé ~~curé~~ curé d'Frouléguy,
le curé d'Frouléguy,
probablement à Bouguerre.
Curé d'Estevitz délégué;

+

Imprimerie Typographie

Timbrage

J. Dargains

9, Rue Gambetta

Rue de l'Eglise, 1

Saint-Jean-de-Luz

Saint-Jean-de-Luz, le 27 Octobre 1908

Prix de l'Impression de la Brochure de M. l'Abbé
Araud

200 pages environ - frais de feuille, de couverture sans carclure
et le prix des clichés

12 feuilles à 60 ^f l'une	420 ^f 00
Couverture et encartage	30 00

1908

Total — 450^f 00

Papier Blanc Alfa, Raisin 10 kilos
Couverture — 20 kilos

Format in-8° Raisin
Caractères corps 9 & brevier
Interligne 2 points

J. Dargains

HATAN : JEAN, J.

D. + J.

Bayonne, le 6/12 - 04

Monsieur l'Abbi.

J'ai l'honneur de vous adresser
la solution des problèmes dont vous
m'avez parlé hier. J'espère qu'elle
vous donnera satisfaction. En retour
de ce maigre service j'ose vous demander
un souvenir dans vos bonnes prières.

Agnez, Monsieur l'abbé,
l'assurance de mon profond respect



Questions. — De combien de manières
pourrait-on arranger 12 ou 18 lettres en
leur faisant occuper toutes les places possibles?

Prenez un nombre quelconque de lettres n
Une à une elles donnent n arrangements

(1) a, b, c, d, n
Si à la suite de chacune j'écris
successivement les $(n-1)$ qui restent j'au-
rai tous les arrangements 2 à 2

(2) ab, ba, ca, da, na
ac, bc, cb, db, nb
ad, bd, cd, de, nc
a η , b η , c η , d η , nd

Puisque chaque lettre me donne $(n-1)$ arran-
gements, j'en ai en tout

$n(n-1)$ sans le tableau précédent.

En écrivant tous ces groupes de lettres prises
deux à deux sur une même ligne horizontale
et en les faisant suivre successivement de
 $(n-2)$ lettres qui restent j'aurai les arrangements
3 à 3.

(3) abc, acb, adb, anb, bac, bca,

Comme il restait $(n-1)$ lettres chaque
arrangement 2 à 2 me donne $(n-2)$ arran-
gements 3 à 3. j'en ai donc en tout

$n(n-1)(n-2)$

et ainsi de suite. C'est la formation
de cette formule se voit aisément.

Pour trouver de combien de manières on peut grouper des lettres n à n

il suffit de former un produit de facteurs dont le premier est
le nombre des lettres et dont les autres diminuent successivement
de une unité.

Pour 12 lettres.

1 à 1	-----	12	arrangements
2 à 2	-----	12x11	
3 à 3	-----	12x11x10	
4 à 4	-----	12x11x10x9	
5 à 5	-----	12x11x10x9x8	

Pour n'écrire que les résultats.

1 à 1	-----	12	12
2 à 2	-----	11	132
3 à 3	-----	10	1320
4 à 4	-----	9	11880
5 à 5	-----	8	95040
6 à 6	-----	7	665280
7 à 7	-----	6	3991680
8 à 8	-----	5	19958400
9 à 9	-----	4	118833600
10 à 10	-----	3	239500800
11 à 11	-----	2	479001600
12 à 12	-----	1	479001600

Total 1.302.061.344

Pour 18 lettres

1 à 1	-----	18	18
2 à 2	-----	17	306
3 à 3	-----	16	4896
4 à 4	-----	15	23440
5 à 5	-----	14	162280
6 à 6	-----	13	1336508
7 à 7	-----	12	10692096
8 à 8	-----	11	86143225
9 à 9	-----	10	697145800
10 à 10	-----	9	5577166400
11 à 11	-----	8	44617331200
12 à 12	-----	7	357038649600
13 à 13	-----	6	2856309206400
14 à 14	-----	5	22850473651200
15 à 15	-----	4	182803789216000
16 à 16	-----	3	1462420313728000
17 à 17	-----	2	11719362508992000
18 à 18	-----	1	11719362508992000

Total

17.403.486.105.286.420

En nombres ronds on fait, grouper
 126 avec 12 lettres, former

1 milliard et demi de groupes différents

avec 11 lettres on en formerait
 1/2 millions et demi de milliards.

Il s'agit, bien entendu, de groupes
 où la même lettre n'est pas répétée.

101	40	10
202	920	10x9
303	2520	10x9x8
404	5040	10x9x8x7
505	7560	10x9x8x7x6
606	10080	10x9x8x7x6x5
707	12600	10x9x8x7x6x5x4
808	151200	10x9x8x7x6x5x4x3
909		10x9x8x7x6x5x4x3x2
1010		10x9x8x7x6x5x4x3x2x1
90	10x4	67200
	90x3	4
	810x2	271200
	2260x6	5
	13960x8	813600
	67200x4	2
271200x3		1627200

HATAN: VINSON

Paris, 58, rue de l'Université

31 Mars 1795

Monsieur,

Je suppose que vous son sa son et par
incertain ; en fait ce, vous devez connaître, au
moins de Bibliographie Breque. Je suppose
un nouveau supplément à vos ouvrages et cela à
la presse que je prends la liberté de vous
écrire.

J'ai fait un sort d'inventaire des vieux et
jeunes livres Breque. Or, si j'en ai vu M. Doyon,
vous possédez un exemplaire du fameux Nouveau
Testament de Liège, La Rochelle, 1721. Si
le fait est exact, pourriez-vous me donner
quelques détails sur ce volume (copie, état,
d'écriture, parties existantes, pages manquantes,
etc.)? Le mieux serait que vous m'envoyez
un exemplaire le volume par vingt-quatre heures

Après la poste, rassurant; je me trouvais complé-
tement blant de ce genre de fait).

J'ai deux exemplaires de ce livre, dont un
relié et un fort détérioré.

J'ai aussi à Paris une très bonne rareté, des deux
volumes riches, les plus intéressants de cette
époque à savoir la son et ses autres. Il
y en a dont j'ai plusieurs exemplaires plus ou
moins imparfaits. Toute être fournie avec, par
un échange, arriva à son complet qu'on
aurait relativement précieux...

Voilà avec son importance et sa rareté,
Monsieur, avec sa rareté et sa valeur, l'at-
tention de sa collection la plus distinguée

Jules Vinson

Paris, B. de l'Université
8 Août 1905

Monsieur,

Je regrette votre lettre et son re-
sultat. Votre L'icarnage est sans doute
celui que j'ai vu entre les mains de M. C.
-Eli A. de Bide. Il se serait été
perdu!

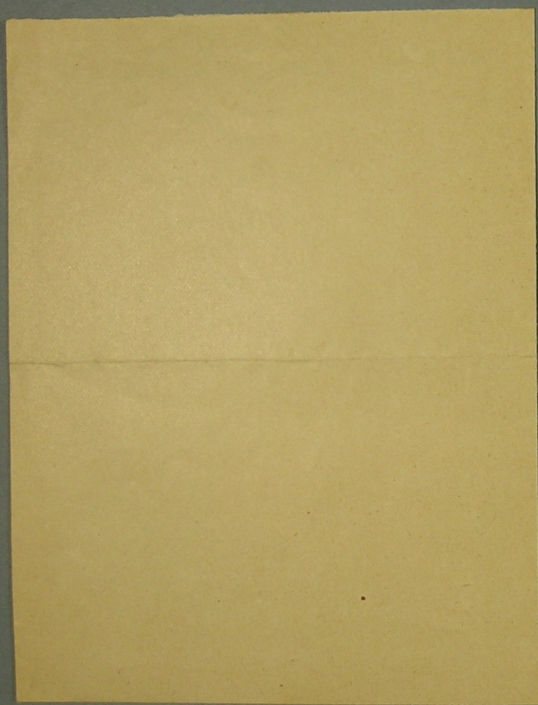
Quant au L'icarnage, il est maintenant à
Chicago, mais le B. B. Rothig de Paris
en a un superbe et très complet.

Vous en dire à venir que de l'œuvre même

valeurs. Tout ce qui est antérieur à
1811 n'a de ces valeurs. Voyez donc

Coyez à nos mémoires nouveaux

Julien Vinson



WATAN: 18

Quimperle, ce 5 Octobre 1895

Monsieur le Cui

Je m'empresse de vous remercier de l'avis
intéressant que vous m'avez bien voulu
me faire et de vous prier de vouloir bien
deux ouvrages par moi comparés, soit la langue
Bretonne ou plus tôt le dialecte. J'ai vu
que le vocabulaire de cette langue n'est pas
chargé de termes étrangers. Cependant,
un certain nombre de mots sont de
origine indigène.

J'ai l'honneur vous en avoir
quelques autres travaux. J'aurais été

heureux de pouvoir vous dire quelque chose
de vous dans l'objet de la science philologique.
Malheureusement nous sommes un peu entêlés
d'ici quelques temps. D'ailleurs, comme vous
l'expliquera un cercle latinique j'aurai
l'honneur de vous en parler d'ici peu, nous
impressionneront les travaux de nos savants,
ce qu'il est d'une façon un peu exceptionnelle
que nous pouvons, même de nos jours, de faire
à l'édiction quelquefois de nos jours qu'ils puissent
être. En tout cas, si vous le permettez, c'est là
une question dont vous ne parlez pas
l'occasion de vous en parler.

J'aurai l'honneur de vous le dire, bien à vous

demander quelque détail sur votre
langue mémoire. Pour approfondir, je me souviens
de vous en être jadis, seulement.

Vous parlez de Bohémien, comme si c'était
l'Égypte. C'est-à-dire que c'est une tradition
seulement en ce qui concerne, mais il semble
bien difficile d'y ajouter foi. Ceux de l'Europe
Orientale ont connus en grande partie, du
moins, leur antique idéologie. Or, d'après les
parlers, les langues, et la manière, le
Bohémien est bien un dialecte l'Inde, qui
appartient à l'Hindoustani et au Bengali. Les
Bohémiens semblent avoir émigré en Europe, à
la suite des invasions Mongoles.

Le fleuve, s'il est bien certain que le terme de
Brahma se rattache au mot Duwa ou Sigra (signifiant

Saxons. Je le rapprocherai plus volontiers de la
racine Sasi, "parler, haut, voix, aboyer" et
par suite le parler distinctement Sas kara pour
Sas kara signifierait l'idôme de ceux qui
parlent distinctement, par opposition à Sedara ou
"demi langage", idôme étranger au Breton" Quant
à Gascon, j'y verrais une corruption de Vascon.

Quant au mot Soula, la forme Subilla ou
Sy villa convenant bien me paraît, je l'avoue,
à le rendre par Sus-pe-la, litt. vers, la partie
inférieure de la forêt. Le L du viel Breton devient
Volontiers R en Breton, lorsqu'il est placé entre deux
voyelles. Cf. Tiberis et Hire-bere.

En attendant que j'ai l'honneur de vous en
vous plus longuement, agréés, je vous prie, Agréant
de mon parfait respect
De de Charonney, à M. Maurice le Charonney (Paris)